

LISTE "LE POULIGUEN UNI"

contact@lepouliguen-uni.org

A. LUSSIGNOL

1. RAPPORTS ENTRE LES CITOYENS ET LES ELUS - SECURITE

1.1. Comment comptez-vous associer le plus largement possible la population du Pouliguen aux projets qui concernent leur vie quotidienne (circulation, travaux, urbanisme, culture et loisirs) ?

Sur tous les grands projets (notre axe programmatique) les Pouliguennais seront consultés par referendum. Ex les Bains du Nau, les Korrigans, centre scolaire Victor Hugo, la promenade, la réhabilitation du cœur de ville. Mise en place de réunions de concertation en amont. On explique, on argumente et les pouliguennais s'exprimeront sur ces projets.

1.2. Comptez-vous ouvrir plus largement le bulletin municipal aux associations ?

Il existe déjà un document spécifique associations qui est relativement complet. Dans chaque bulletin municipal et à tour de rôle un focus sera fait à chaque parution sur deux ou trois associations Pouliguennaises choisies avec un mot de leur Président(e) pour expliquer leurs actions et ce qu'elles apportent à l'image du Pouliguen (mise en ligne également sur Facebook site de la mairie)

1.3. Envisagez-vous d'avoir recours à la vidéo protection dans une démarche commune avec La Baule ?

Nous proposons d'avoir recours non pas à la vidéo protection mais à la vidéo surveillance avec mutualisation d'un CSU (centre de surveillance urbain) qui permettra notamment la Flagrance contrairement à la vidéo protection qui ne le permet pas car dans ce cas précis il faut déposer plainte pour qu'un OPJ puisse consulter la bande passante sans garantie de résultat après coup. A noter que le cout annuel pour le Pouliguen en mutualisation avec la baule et Pornichet serait d'environ 35 k euros pour une surveillance 24 sur 24.

1.4. Quelle est votre politique sur l'éclairage public des voies de circulation la nuit ?

Nous allons garantir de l'éclairage public toute la nuit dans notre ville l'été en particulier, les WE, et les vacances scolaires afin de permettre aux jeunes de sortir et rentrer en toute sécurité en pensant également à nos aînés très nombreux sur le Pouliguen. Le reste du temps et notamment en hiver certaines zones seront plus privilégiées pour un éclairage 24/24 notamment le port, la gare et ses parkings (jusqu'à l'arrivée du dernier train TER ou TGV) sur les autres zones « habitations » l'éclairage fonctionnera jusqu'à 2h du matin. Nous testerons également une application à charger sur les tel mobiles qui permet par zone déterminée de déclencher un éclairage minuté et permettre ainsi aux personnes de bénéficier d'un éclairage temporaire à proximité de leur domicile quand ils sortiront de leur véhicule(système testé avec succès en région parisienne)

2. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE - ENVIRONNEMENT

2.0. Recul du trait de côte au Pouliguen : quelles mesures à court terme ? votre plan pour le long terme ? Les moyens que vous comptez y consacrer ? Diffusez-vous les cartes ?

Une stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte a été votée en fin d'année par CAP Atlantique la Baule-Guérande Agglo. Avant de parler stratégie court moyen et long terme il faut partir d'une cartographie à date en tenant compte des bornes temporelles fixées par la loi climat et résilience d'Aout 2021 à savoir 2050 et 2100. Il faudra également tenir compte de l'élévation du niveau de la mer retenue par CAP qui est de 0,87 m à 100 ans. Cette SLGTC n'est pas assez précise et surtout doit être considérée ville par ville car la géographie n'est pas la même entre la baule et Pénestin par exemple (Dunes, Roches friables ou non Plages). Il reviendra à chaque commune de dresser un inventaire précis par zone ... ex pour le Pouliguen, la zone plage du Nau et plage st Anne, la zone Toulain, la zone Penchâteau, la zone côte sauvage jusqu'à la baie du Scall. A partir de la cartographie faite par le CEREMA la ville choisira de mettre en place des bornes temporelles intermédiaires à 2030, 2040 pour établir un vrai constat à 2050. Serons-nous dans la moyenne des prévisions, en dessous, au-dessus et quelles mesures correctives si nécessaires envisagerons nous ? Bien évidemment je compte associer étroitement les associations comme l'Aspen / Decos car les sachants ce sont eux et beaucoup de leur membre habite en bord de mer et ce sont eux qui pourront témoigner un peu comme cela se pratique sur Quiberon. Il ne faut pas oublier non plus le phénomène de submersion marine car le Pouliguen est également très exposé par l'arrière (Etiers / port / marais salants) Cf tempête Xynthia en référence. Non seulement les cartes vous seront transmises mais vos avis seront prépondérants pour déterminer notre politique locale sur ces sujets. Une fois les cartes fournies et en collaboration avec vous, une stratégie locale sera mise en place avec les financements à prévoir. Pour le moment aucun financement au niveau de l'état est prévu contrairement à la submersion marine avec le Fond BARNIER. Je questionnerai à ce sujet les députés élus sur les territoires de la Carenne et de Cap en leur demandant de déposer un projet de loi sérieux sur le financement de l'érosion du trait de côte (travaux, indemnités ...). J'envisage d'ailleurs d'organiser une fois par an avec les associations une réunion sur ces deux sujets pour un point d'étape précis notamment sur les conséquences à court terme des tempêtes de l'hiver de plus en plus fréquentes et de plus en plus fortes.

2.1. Révision du PLU : comment la population sera associée aux travaux ?

La révision du Plan local d'urbanisme est un moment essentiel pour l'avenir du Pouliguen. Elle doit permettre de préserver notre cadre de vie et nos paysages remarquables, tout en préparant l'avenir de la commune. La concertation avec les Pouliguennais devra intervenir dès la phase de diagnostic et se poursuivre tout au long de l'élaboration du document. Nous mettrons en place : Des réunions publiques ouvertes à tous Des ateliers thématiques sur les secteurs sensibles, notamment le littoral et les quartiers à forte valeur patrimoniale, Des permanences d'élus et un espace numérique pour recueillir les contributions. Le PLU devra trouver un équilibre : Protéger l'identité et les paysages du Pouliguen, maîtriser la densification, mais aussi permettre à la commune de rester vivante toute l'année, notamment pour les familles et les actifs. Je m'engage à une méthode transparente : les Choix seront expliqués et argumentés. Un PLU réussi est un PLU compris, partagé et juridiquement solide.

2.2. Le classement en zone SPR protège déjà certaines parties de la commune. Nous attendons de la future municipalité qu'elle fasse appliquer rigoureusement son règlement dans les PC et autorisations de travaux. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Les SPR ne sont pas une option politique : ce sont des dispositifs réglementaires encadrés par le code du Patrimoine, avec l'avis conforme de l'architecte des Bâtiments de France. Les SPR constituent un outil essentiel pour préserver l'identité architecturale et paysagère du Pouliguen. Leur application ne doit pas être variable selon les circonstances : elle doit être rigoureuse, équitable et juridiquement sécurisée. Je suis favorable à une application stricte et cohérente des règles en vigueur dans ces zones. Cela signifie : le respect des prescriptions patrimoniales, une vigilance particulière sur les hauteurs, volumes et matériaux et un dialogue constant avec les services compétents et l'Architecte des Bâtiments de France. Pour autant l'objectif n'est pas de figer la ville, mais de garantir une évolution maîtrisée, respectueuse de son histoire et de son caractère. La protection du patrimoine est un atout pour le Pouliguen, elle doit être assumée avec constance et transparence.

2.3. La trame végétale est ancienne sur la commune et à Penchâteau en particulier. Quelles mesures comptez-vous pour faire un inventaire de l'ensemble des arbres remarquables (publics et privés) dont l'état sanitaire semble parfois défaillant. Comment comptez-vous organiser le choix pour le remplacement par des espèces plus appropriées et adaptées à l'évolution climatique ?

Les axes à considérer : protection du patrimoine végétal, méthode (inventaire sérieux, pas symbolique), adaptation climatique raisonnée. La trame végétale fait partie intégrante de l'identité du Pouliguen, et tout particulièrement du secteur de Penchâteau ou jardins arborés, pins maritimes et végétation littorale participent pleinement au paysage. Je suis favorable à la réalisation d'un inventaire actualisé des arbres remarquables, qu'ils soient situés sur le domaine public ou identifiés comme présentant un intérêt paysager particulier sur des parcelles privées, dans le strict respect du droit de propriété. Cet inventaire permettra d'objectiver les protections existantes et le cas échéant d'intégrer ces éléments dans le futur PLU comme éléments à préserver. Concernant les remplacements, nous devons anticiper les effets du changement climatique. Les choix d'essences devront être adaptés aux sols, à l'exposition maritime et aux évolutions climatiques, en privilégiant des espèces plus résilientes tout en respectant le caractère paysager du site. Il ne s'agit pas de transformer l'identité végétale du Pouliguen, mais de la faire évoluer intelligemment pour qu'elle demeure durable dans le temps.

2.4. Les espaces naturels sont devenus rares sur la commune. Ils renferment pour certains d'entre eux une flore répertoriée qu'il convient de protéger. Comptez-vous maintenir voire accentuer les protections actuelles du patrimoine naturel (PLU et SPR) et comment ?

Oui à la protection, oui à la cohérence réglementaire, oui à la solidité juridique, non à la surenchère symbolique non maîtrisée. Je suis bien évidemment favorable au maintien des protections existantes dans le cadre du PLU et du SPR, et à leur réévaluation si le diagnostic environnemental de la révision du PLU met en évidence des enjeux insuffisamment protégés. Toute évolution devra s'appuyer sur des expertises écologiques sérieuses et sur une traduction réglementaire juridiquement solide : classement en zones adaptées, protection d'éléments paysagers, prescriptions spécifiques ou périmètres à préserver. Protéger ne signifie pas figer sans discernement ; cela signifie organiser un équilibre clair entre préservation écologique, cadre de vie et cohérence du développement communal. Notre responsabilité est d'assurer une protection efficace, lisible, et durable.

2.5. Des problèmes de pollution et de traitement des eaux se posent encore sur la commune. Certains secteurs nécessitent des contrôles ou une remédiation. Aurez-vous des exigences très fermes vis-à-vis de Cap Atlantique ?

Sécurité des habitants, responsabilité intercommunale, exigence technique, adaptation au changement climatique. Les dysfonctionnements observer notamment lors des épisodes de fortes pluies (remontées d'eau, débordements ponctuels et saturation des réseaux) sont un sujet sérieux, à la fois environnemental et sanitaire. Même si la compétence relève de CAP Atlantique, le maire a un devoir d'exigence et de vigilance. Je serai particulièrement attentif à : la capacité réelle des réseaux d'assainissement face aux épisodes pluvieux de plus en plus intenses, la programmation des investissements nécessaires. ex les futurs travaux de l'avenue de l'Océan (2026 et 2027), la transparence sur les diagnostics et les calendriers d'intervention. J'exigerai que le Pouliguen bénéficie d'un suivi précis et d'un plan d'action clair si des insuffisances sont identifiées. Avec le changement climatique, ces phénomènes vont s'intensifier. Il faut donc anticiper plutôt que subir.

2.6. L'ensablement de la baie et du port est une préoccupation constante. Des mesures correctives sont à rechercher. Comptez-vous vous engager dans ce domaine vis-à-vis des services compétents ?

Les dimensions à prendre en compte : dimension historique (modification des courants), dimension portuaire et industrielle, dimension financière (cout pour les plaisanciers), dimension intercommunale et partenariale. L'ensablement de la baie et du port est un phénomène ancien, lié aux évolutions des courants et aux aménagements portuaires successifs. Il impacte directement l'activité portuaire et les plaisanciers qui en supportent aujourd'hui une part importante du coût à travers les opérations de dragage. Ma priorité sera d'aborder ce sujet de manière collective et structurée. Je m'engage à : travailler activement au sein du SIVU avec la Baule pour disposer d'un suivi scientifique actualisé des dynamiques sédimentaires, associer l'association des plaisanciers (APPBP) et le Yacht club de la baule aux échanges et aux décisions, demander une coordination renforcée avec les autorités portuaires concernées lorsque les opérations de dragage en amont ont un impact sur notre baie (Port de Saint Nazaire). L'objectif est double : mieux comprendre les mécanismes à l'œuvre et défendre les intérêts du Pouliguen pour limiter autant que possible les coûts récurrents supportés localement. Sur un sujet de cette ampleur, il n'y a pas de solution simpliste ; il y a une exigence de dialogue institutionnel et de défense constante de nos intérêts. Lorsque des décisions prises ailleurs entraînent des conséquences financières pour notre port, il est légitime que nous demandions des explications et le cas échéant une meilleure prise en compte de ces impacts.

2.7. Les ouvrages d'accès aux plages et criques sont vieillissants sur la Grande Côte. Comptez-vous y remédier ?

Les accès aux plages et aux criques de la côte sauvage font partie du patrimoine naturel du Pouliguen. Leur état actuel nécessite une attention particulière, notamment en matière de sécurité. La priorité sera d'établir un diagnostic technique précis : stabilité des ouvrages existants, risques liés à l'érosion, conformité en matière de sécurité du public notamment lors des périodes de surexposition en période estivale. Toute intervention devra s'inscrire dans le cadre de la SLGITC, afin d'éviter des aménagements qui seraient inadaptés face aux évolutions naturelles du littoral. Je souhaite prioriser : la sécurisation des accès les plus fréquentés, des aménagements sobres et respectueux du site, la recherche systématique de cofinancements, notamment via Cap Atlantique et les dispositifs liés à la gestion du littoral. Il ne s'agit pas de bétonner la côte sauvage, mais de garantir des accès sûrs et durables, compatibles avec les réalités environnementales et budgétaires.

2.8. Quelles sont vos propositions pour la réouverture des Bains du Nau sur la grande plage ?

Sécurité, urbanisme, choix démocratique, gestion financière et animation touristique. Avant de parler réouverture des bains du Nau et même si c'est une opportunité pour le Pouliguen, il faut que cette dernière se fasse dans le respect de plusieurs exigences. Premièrement le site se trouve en périmètre de submersion marine, ce qui impose une reconstruction sécurisée et adaptée aux risques littoraux ! Deuxièmement, le passage de la notion de fonds de commerce à une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) donne à la mairie la possibilité de choisir sur appel à projet l'exploitant et de garder la main quant à l'offre alimentaire proposée (restauration assise, VAE, terrasse, horaires d'ouvertures ...). Je suis favorable à une approche participative : les Pouliguennais doit pouvoir s'exprimer sur plusieurs scénarios d'exploitation via une votation qui soit plus représentative que ce qui a été fait jusqu'à, présent (19 réponses lors de la consultation du mois d'août 2025), et ce afin de choisir la solution la plus adaptée à notre ville et à ses habitants. Enfin la redevance communale doit être fixée de manière équilibrée, garantissant le retour sur investissement de la mairie tout en restant attractive pour les futurs exploitants. Mon objectif : reconstruire un lieu sûr, fonctionnel et convivial, qui devienne un point d'animation balnéaire tout en respectant le patrimoine et les règles en vigueur sur le sujet de la submersion marine. Structure fixe avec Pergola démontable ouverte à l'année ou seulement d'avril à octobre, structure totalement démontable ? offre restauration à déterminer en fonction de ces hypothèses.

3. URBANISME - GRANDS TRAVAUX - CIRCULATION

3.1. La commission SPR pourrait être un espace de discussion et de médiation dans le cadre de l'octroi des PC sensibles. Comptez-vous la réunir assez fréquemment et tenir compte des suggestions en cas de désaccord ?

La commission SPR peut être un espace utile de dialogue et de pédagogie sur les enjeux patrimoniaux de la commune. Je suis favorable à ce qu'elle soit réunie régulièrement - au minimum une fois par semestre- afin de partager les orientations, les évolutions réglementaires et les projets structurants. En revanche il faut veiller à respecter le cadre légal : l'instruction des permis de construire relève de règles précises et, en zone SPR, l'avis de l'architecte des bâtiments de France s'impose. La commission ne peut pas se substituer à l'autorité compétente, mais elle peut jouer un rôle d'échange, d'anticipation et, lorsque c'est possible, de médiation en amont des projets sensibles. Mon objectif est clair : favoriser le dialogue sans fragiliser la sécurité juridique des décisions prises par la commune. En résumé, la concertation est nécessaire, mais la décision doit rester responsable et conforme au droit !

3.2. Comptez-vous entreprendre de nouveaux programmes immobiliers pour accueillir davantage de résidents. Quel statut souhaiteriez-vous pour ces nouveaux logements, accession à la propriété, locatif libre, locatif social ?

Le foncier au Pouliguen est rare et cher tout le monde en est conscient. Les contraintes liées au Zan limiteront fortement nos capacités d'extension dans les vingt prochaines années. Cela nous impose une stratégie rigoureuse et responsable. Ma priorité est claire : favoriser d'abord les habitants à l'année, notamment les jeunes couples et les familles, afin de maintenir l'équilibre démographique et de préserver nos écoles déjà très touchées par la fermeture de classes (maternelle, primaire et collège) . Je souhaite développer une offre diversifiée : de l'accession directe à la propriété, pour permettre aux actifs locaux d'acheter au Pouliguen, du Bail réel solidaire (BRS) pour maintenir des prix accessibles dans la durée et éviter la spéculation, une part de logements locatifs à l'année, sociaux et intermédiaires, afin de garantir la mixité et répondre aux besoins des salariés et des jeunes ménages. L'objectif est simple : favoriser l'occupation permanente et la transmission intergénérationnelle, plutôt que la multiplication des résidences secondaires qui représentent à date plus de 60% du patrimoine habitable dans notre commune. Un état des lieux précis devra être réalisé concernant les préemptions engagées ces dernières années, représentant environ 4 millions d'euros de dette différée sans programmation clairement fléchée à ce jour. Il est indispensable d'y apporter de la transparence et une vision plus stratégique. Dans le cadre de notre mandature, deux secteurs sont clairement identifiés : les Korrigans, avec un projet adapté au contexte environnemental de type écolodge (maison individuelle, et petits immeubles maximum R1) en concertation avec les associations de riverains que nous avons rencontrés et la réhabilitation de l'immeuble Thalassa qui ne sert à date que pour l'association des Bridgeurs Pouliguennais (RDC) . Le secteur de Cornin avec l'acquisition par la mairie d'une dernière parcelle fera également l'objet d'un programme immobilier important et permettra la encore de pourvoir accueillir de nouveaux habitants à l'année. Construire moins, mais construire mieux. Pour ceux qui vivent ici toute l'année.

3.3 Quels sont vos projets en matière d'équipements publics ?

Ma priorité en matière d'équipements publics et d'aménagement urbain est simple : Entretenir correctement ce que nous avons et améliorer ce qui structure la vie quotidienne, avant de multiplier de nouveaux projets. Certains équipements souffrent d'un manque criant d'entretien : le tennis Club du Pouliguen avec sa toiture qui fuit quand il pleut depuis plus de 10 ans et la salle de sport de l'Atlantique présentant infiltrations et fissures. Remettre ces bâtiments à niveau est indispensable. Nos priorités structurantes : 1 – un pôle culturel rénové et fonctionnel : La salle Ravache deviendra un espace modulable (gradins rétractables et modularité intérieure) pour spectacles et expositions, ouvert aux associations et aux événements de la ville. 2- une maison des associations en cœur de ville : Dans l'espace Paul Lesage, elle offrira un lieu identifié, mutualisé et accessible aux bénévoles. 3- une réorganisation du pôle scolaire : regroupement sur le quartier V Hugo (maternelle, primaire, crèche, cantine, maison des parents) pour faciliter la vie des familles 4- la promenade du port et le cœur de ville : la promenade sera réhabilitée pour devenir un lieu festif et vivant, un continuum du quai Jules Sandeau rénové il y a 7 ans. Une mise en valeur des bateaux « historiques » qui sont stationnés sur le quai (Identification sur lutrin pour le grand public, année de construction, architecte naval, matériaux utilisés, surface de voilure, type de grément ...). Le cœur de ville sera entièrement repensé pour faciliter les accès aux commerces et au marché, en attirant de nouveaux flux et dynamiser l'économie locale. Concernant la médiathèque, l'approche sera pragmatique : un espace à minima « Bibliothèque seule » afin de réduire le coût prohibitif (4800 k euros avec les travaux induits pour Paul Lesage) de l'opération qui représente à elle seule presque deux années de la section investissement. Cet ouvrage disposera d'une salle de lecture apaisante sans investissement excessif sur des supports peu utilisés (CD /DVD), afin de concentrer les moyens sur les priorités structurantes comme la maison des Associations et la reconfiguration de la salle Ravache. Notre ligne directrice : des équipements et aménagements utiles, entretenus et pensés pour la vie quotidienne des habitants, tout en valorisant l'attractivité du Pouliguen.

3.4. La voirie communale est en mauvais état, sauf peut-être là où elle a été reprise récemment. Quelle est votre politique en la matière ?

Effectivement l'état de certaines voiries communales, notamment des trottoirs et de certaines chaussées, nécessite une remise à niveau progressive. Aujourd'hui, l'enveloppe annuelle consacrée à la voirie se situe autour de 300 à 400 000 euros par an. Ce montant permet l'entretien courant, mais pas toujours de rattraper le retard accumulé. Je propose d'engager un plan pluriannuel (PPI) « Voirie » de remise à niveau sur 2 à 3 ans avec un effort budgétaire porté à 500 000 euros / an si notre capacité budgétaire le permet, car nous sommes dans un univers qui devient très contraint (baisse sensible des subventions, de la dotation générale de l'état, baisse de nos recettes de fonctionnement de 0,77% en 2025 vs une hausse de 3% des dépenses notamment et au final baisse de notre épargne brute qui obère notre capacité à investir durablement. Reconnaître le Problème, proposer un plan crédible, rester prudent budgétairement, afficher une méthode. Cet effort devra être fléché en priorité : Sécurité des piétons (en particulier nos aînés nombreux sur le Pouliguen) Les trottoirs dégradés Les secteurs les plus circulés. Il ne s'agit pas de promettre une transformation immédiate, mais d'établir un calendrier clair et transparent, quartier par quartier.

3.5. Quels sont les principaux éléments de votre plan cyclable sur la commune : Réfection et sécurisation des itinéraires existants (en particulier pour la piste cyclable de la Grande Côte), nouveaux tracés, liaisons avec La Baule, box pour vélos, location de vélos électriques, etc. ?

Le développement du vélo au Pouliguen doit être pragmatique et adapté à notre configuration urbaine. Je travaille en collaboration avec l'association Vélo Presqu'île et nous allons prochainement sur leur initiative effectuer un tour complet de la commune à vélo (10,3 km d'itinéraire intra urbain) afin d'établir un diagnostic précis : signalétique, état général des pistes existantes, marquage au sol de couleur, double sens cyclables, zones 30 km/h, sécurisation des carrefours..... Ce diagnostic partagé sera la base de nos décisions. Il ne s'agit pas d'annoncer un plan théorique, mais d'améliorer concrètement ce qui doit l'être. Sur les liaisons intercommunales, un plan vélo est en cours d'élaboration par CAP Atlantique qui en a acquis la compétence, en lien avec Vélo Presqu'île. Un audit technique a été réalisé en 2025 à Guérande, le Pouliguen et la Baule et viendra naturellement enrichir les orientations futures. Le Pouliguen devra y prendre toute sa place, notamment pour les liaisons vers la baule la côte Sauvage et Guérande. Nous devons également développer des équipements adaptés : Stationnements sécurisés, box vélos en centre-ville (avec possibilité d'extension les WE et pendant les vacances scolaires) et près des équipements publics. Il existe deux magasins de location de vélos électriques au Pouliguen avec un stock important donc nous n'envisageons pas d'extension sur ce secteur. A noter que nous permettrons à Vélo Presqu'île d'avoir un local en centre-ville (maison des associations) afin de stocker des matériels, réparer les vélos des habitants, initier les plus jeunes à la conduite d'une bicyclette en toute sécurité, reconditionner les vieux vélos et apprendre les bons usages sur la route. L'objectif est simple : sécuriser les déplacements du quotidien, notamment pour les familles et les jeunes, sans opposer les modes de transport mais en organisant leur complémentarité.

3.6. Envisagez-vous de modifier le plan de circulation ?

La circulation au Pouliguen est un sujet sensible et ancien. Elle ne peut pas être traitée par une décision unilatérale ou improvisée. Nous sommes une commune de 4300 habitants 10 mois de l'année et qui dépasse 40 000 habitants en période estivale. Cela signifie que nous devons penser une organisation adaptée à cette double réalité, sans surdimensionner les aménagements permanents pour deux mois d'activité intense. Je proposerai la mise en place d'une commission extramunicipale dédiée à la circulation et aux mobilités. Habitants, commerçants, associations et professionnels pourront y exprimer leur vision. A l'issue de ce travail, deux ou trois scénarios crédibles seront élaborés et présentés au Pouliguennais pour consultation. La démocratie participative doit s'appliquer aux sujets qui impactent le quotidien. L'objectif n'est pas de bouleverser pour bouleverser, mais d'améliorer ce qui peut l'être, avec méthode et concertation.

3.7. Pensez-vous créer des parkings excentrés en ouvrage ?

Je ne suis pas favorable à la création de parkings en ouvrage excentrés. Le Pouliguen dispose déjà d'un nombre significatif de places de stationnements avec le Parking du port, le parking de l'église, le parking du Cirque et celui de la salle Ravache, les deux parkings du secteur Victor Hugo et le parking du Lidl qui sont tous gratuits et proches de notre cœur de ville. Une navette électrique gratuite sera mise en fonction pour amener les gens gratuitement des parkings au centre-ville. Avant d'envisager des investissements lourds et coûteux, il faudra optimiser l'existant (Ex assécher le sol du parking du cirque trop souvent inondé et difficile d'accès pour les piétons). Le véritable enjeu est la rotation et l'organisation du stationnement, notamment en période estivale. Construire un parking en ouvrage représenterait plusieurs millions d'euros pour une tension qui concerne essentiellement quelques semaines par an. Notre priorité doit être la gestion intelligente des flux que le béton supplémentaire.

3.8. Quel projet prévoyez-vous pour le site des Korrigans laissé à l'abandon ?

4. DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE - NOTORIETE DU POULIGUEN

4.1. Le Label décerné par le CNVVF récompense aujourd'hui la qualité du cadre de vie et repose sur les trois piliers du Développement Durable. Aurez-vous la volonté de progresser en ce domaine avec pour objectif d'atteindre l'excellence des deux autres communes entourant la baie ?

4.2. Le Label « Petite Cité de Caractère » pourrait encore accroître la notoriété de la commune. Comptez-vous entreprendre une action en ce sens ?

confère 3.2 pour le Projet des Korrigans

Oui à la progression, non à la course aux étoiles pour la vitrine, oui à la cohérence avec nos priorités budgétaires. Le Label Villes et Villages Fleuris ne se limite plus au fleurissement ; il évalue aujourd'hui la qualité globale du cadre de vie à travers les trois leviers du développement durable (Pilier environnemental, Pilier économique, Pilier Social). Je souhaite que le Pouliguen progresse dans cette démarche, non pas dans une logique de compétition, mais dans une logique d'amélioration continue de notre cadre de vie. Cela passe par : une gestion raisonnée de l'eau et des espaces verts Le renforcement de la trame végétale, l'entretien qualitatif des espaces publics et l'implication des habitants de la commune ainsi que des associations. Si cette progression nous permet d'atteindre le niveau d'excellence des communes voisines, ce sera la conséquence d'une politique cohérente, pas un objectif d'affichage. Notre priorité reste simple : faire du pouliguen une ville agréable à vivre toute l'année, l'excellence ne se décrète pas, elle se construit par des choix cohérents et durables !

Le label Petites Cités de Caractère de France distingue les communes ayant un patrimoine architectural remarquable, une cohérence urbaine forte et une politique active de valorisation et de protection. Ce n'est pas qu'un label touristique, il implique des exigences réelles en matière de restauration du bâti, signalétique, mise en valeur patrimoniale, animation culturelle et engagement municipal. Le Pouliguen possède indéniablement des atouts patrimoniaux et paysagers qui méritent d'être protégés et mis en valeur. Je ne suis pas favorable à une logique d'accumulation de labels pour des raisons d'affichage. En revanche, si notre politique de préservation du patrimoine, de qualité urbaine et d'animation du cœur de ville répond naturellement aux critères du label, alors nous pourrions étudier cette démarche sereinement. L'essentiel n'est pas le label en lui-même, mais la cohérence de nos actions pour préserver l'identité du Pouliguen et renforcer son attractivité toute l'année. Un label quel qu'il soit doit être la conséquence d'une politique cohérente, jamais son point de départ.